

# LA LETTRE ÉCO

N°276 - Samedi 24 mars 2018

## LE SOMMAIRE

### LE COIN DES ÉPARGNANTS

- Le tableau économique et financier de la semaine
- Les marchés et Donald Trump ne font plus bon ménage
- La Fed, presque sans surprise
- Les difficiles chantiers de la zone euro

### C'EST DÉJÀ HIER

- Légère érosion du moral des chefs d'entreprise
- Le nombre des demandeurs d'asile en forte baisse
- L'Europe face au risque de pénurie de main d'œuvre
- L'emploi public en France toujours en hausse

### LE COIN DE LA CONJONCTURE

- Un début d'année un peu poussif, mais pas catastrophique
- Israël, une économie résiliente
- La France, l'anomalie dépensière

### LE COIN DES TENDANCES

- Du mauvais positionnement de l'outil productif à celui de l'outil éducatif
- Les nouvelles dimensions de l'emploi

### LE COIN DES GRAPHIQUES

- Le coût du travail en Europe

### LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

### LE COIN DES STATISTIQUES

**LE COIN DES ÉPARGNANTS**
**LE TABLEAU ECONOMIQUE ET FINANCIER**

	<b>Résultats 23 mars 2018</b>	<b>Évolution sur 5 jours</b>	<b>Résultats 31 déc. 2017</b>
<b>CAC 40</b>	5 095,22	-3,55 %	5 312,56
<b>Dow Jones</b>	23 533,20	-5,67 %	24 754,06
<b>Nasdaq</b>	6 992,67	-6,54 %	6 959,96
<b>Dax Allemand</b>	11 886,31	-4,06 %	12 917,64
<b>Footsie</b>	6 921,94	-3,38 %	7 687,77
<b>Euro Stoxx 50</b>	3 298,07	-4,05 %	3 503,96
<b>Nikkei 225</b>	20 617,86	-4,88 %	22 764,94
<b>Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)</b>	0,759 %	-0,058 pt	0,778 %
<b>Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)</b>	0,529 %	-0,041 pt	0,426 %
<b>Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)</b>	2,837 %	-0,013 pt	2,416 %
<b>Cours de l'euro / dollars (18 heures)</b>	1,2363	+0,63 %	1,1848
<b>Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)</b>	1.349,528	+2,69 %	1 304,747
<b>Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)</b>	69,942	+5,81 %	66,840

**DONALD TRUMP ET LES MARCHES NE FONT PLUS BON MENAGE**

En 2016, les marchés avaient plutôt salué l'élection de Donald Trump du fait de sa volonté de relancer la croissance américaine. Les investisseurs avaient négligemment oublié ses promesses protectionnistes. Mais les rodomontades commerciales du Président américain, ces derniers jours, les ont rattrapés et ont entraîné la chute des indices sur les différents marchés. L'indice Nikkei a perdu ainsi près de 5 % en une semaine. Les principaux indices européens ont reculé de 3 à 4 % quand ceux des Etats-Unis ont perdu plus de 5 %. A l'exception du Nasdaq, tous les indices ont perdu tous leurs gains engrangés en début d'année.

Après le Mexique et le Canada, l'Europe, semble avoir échappé, du moins pour le moment, aux taxes sur l'acier et l'aluminium. Il en est autrement pour la Chine. Les investisseurs ont pris peur en raison des imprécisions qui demeurent sur la nature des sanctions. Seront-elles de 60 milliards de dollars ou concernent-elles des biens importés portant d'une valeur de 60 milliards de dollars ? Si l'administration américaine penche pour la seconde option, Donald Trump a confirmé ce vendredi la première.

Pour le moment, en représailles, la Chine a annoncé des barrières tarifaires sur 3 milliards de dollars de marchandises américaines, essentiellement des produits agricoles. L'engagement d'une guerre commerciale entre le 1<sup>er</sup> exportateur et le 1<sup>er</sup> importateur mondial n'est pas sans incidence sur le cours de la croissance et surtout du climat économique générale. Par ailleurs, les commentateurs s'attendent à un durcissement des positions américaines en raison du début de la campagne des élections de mi-mandat aux États-Unis. Du fait d'un risque de perte de sièges importants pour les Républicains, le Président souhaiterait consolider ses bases dans l'Amérique profonde.

Par ailleurs, la nomination de John Bolton comme conseiller à la sécurité nationale en remplacement du général McMaster prouve le durcissement de Washington. Les investisseurs craignent que les faucons dictent leur loi tant vis-à-vis de la Corée du Nord que de l'Iran. L'augmentation potentielle des tensions internationales a également pesé sur le cours du baril de pétrole qui est repassé au-dessus des 70 dollars au cours de cette semaine.

### **LA FED, PRESQUE SANS SURPRISE**

Le mercredi 21 mars dernier, la Réserve fédérale américaine a décidé de relever de 0,25 point ses taux. Ces derniers évoluent désormais dans la fourchette de 1,50 % à 1,75 %. Cette décision devrait être suivie, d'ici la fin de l'année, de deux nouvelles hausses. Si pour cette année, elle ne change rien au calendrier initialement prévu, pour 2019, la FED a indiqué qu'elle pourrait rehausser les taux à trois reprises au lieu de deux. Par ailleurs, deux nouvelles augmentations pourraient intervenir en 2020. Les taux pourraient ainsi atteindre 3,4 % en 2020 (contre 2,75 % initialement prévu) avec un objectif sur le long terme de 2,90 %. Par ailleurs, la FED a révisé à la hausse ses prévisions de croissance à 2,7 % pour 2018, l'approchant de l'objectif de 3 % du Président Donald Trump.

Néanmoins, comme le reste des pays membres de l'OCDE, l'activité serait moins dynamique que prévu au cours du premier trimestre. L'expansion pourrait, en effet, tomber à 1,8 % en rythme annuel au lieu de 2,5 % pour le quatrième trimestre, selon une prévision de la Fed d'Atlanta. Aux États-Unis, les hivers sont de moins en moins favorables à la croissance. Que ce soit de part et d'autre de l'Atlantique, le climat rigoureux de ces dernières semaines pourrait pénaliser la croissance.

## LES DIFFICILES CHANTIERS DE LA ZONE EURO

Les partenaires de la France au sein de la zone euro renâclent à s'engager dans un processus de réforme. Les représentants de huit États membres avaient, il y a quelques semaines, adressé un courrier à Emmanuel Macron afin d'indiquer que la réduction des déficits publics passe avant l'approfondissement de la construction européenne. Ce courrier constituait une réponse au discours de la Sorbonne prononcé par Emmanuel Macron le 26 septembre 2017.

Dans ce contexte, le Conseil européen des 22 et 23 mars dernier n'a pas débouché sur de réelles avancées pour la création d'un budget de la zone euro ou pour la mise en œuvre d'un union bancaire renforcée.

## C'EST DÉJÀ HIER

### LEGERE EROSION DU MORAL DES CHEFS D'ENTREPRISE

Est-ce la crainte d'une succession de conflits sociaux ? Est-ce le sentiment que l'amélioration de la conjoncture, ces derniers mois, est trop forte et soudaine ? Il n'en demeure pas moins que les chefs d'entreprise doutent un peu plus en ce début d'année. Le climat des affaires mesuré par l'INSEE auprès des dirigeants d'entreprise du secteur marchand s'érode en mars pour le troisième mois consécutif. Il perd un point mais reste néanmoins à un niveau élevé à 109, nettement au-dessus de sa moyenne de longue période. L'indicateur de climat des affaires perd deux points dans le commerce de détail et un point dans l'industrie. Il est stable dans les services, gagne un point dans le bâtiment et deux points dans le commerce de gros. Il est au-dessus de sa moyenne de longue période dans chaque secteur. Par ailleurs, le climat de l'emploi est stable à un niveau très élevé. En mars, l'indicateur « emploi » est resté stable à 111.

L'indicateur de retournement est en zone d'incertitude ce qui traduit la prudence des chefs d'entreprise en ce qui concerne l'évolution de la conjoncture.

#### Indicateur de climat des affaires France



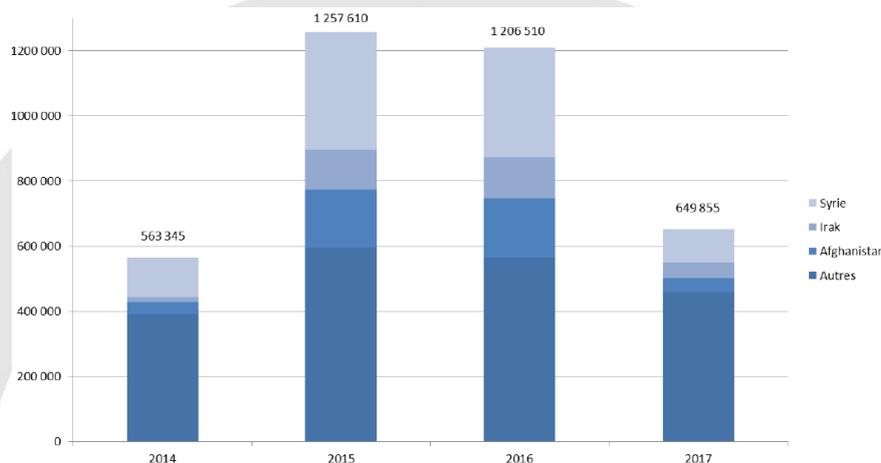
#### Indicateur de climat de l'emploi France



## LE NOMBRE DES DEMANDEURS D'ASILE EN FORTE BAISSSE

En 2017, 650 000 primo-demandeurs d'asile ont introduit une demande de protection internationale au sein d'un des États membres de l'Union européenne, soit près de deux fois moins qu'en 2016, année qui s'était soldé par 1 206 500 primo-demandes. Le niveau de 2017 est voisin de celui enregistré en 2014.

### Nombre de primo-demandeurs d'asile enregistrés dans les États membres de l'UE



Source : Eurostat

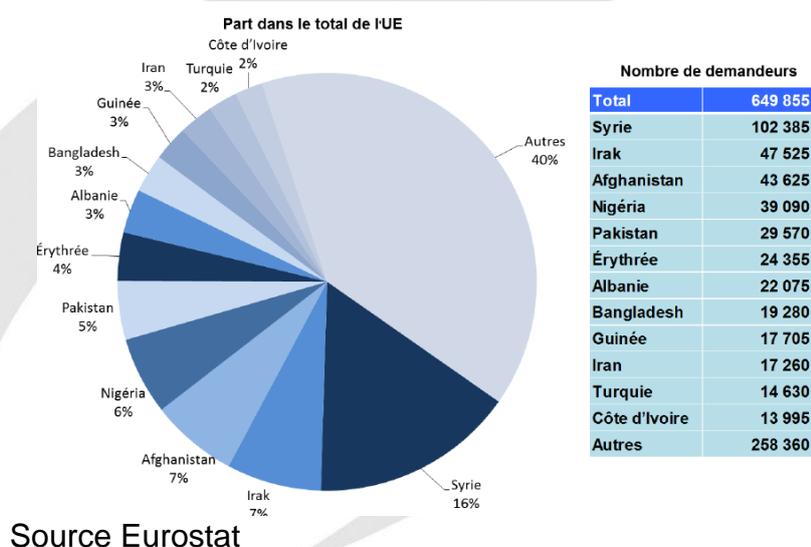
L'Allemagne reste de loin le premier pays d'accueil des demandeurs d'asile. Notre voisin a enregistré 198 300 de primo-demandes, soit 31 % de l'ensemble des demandes enregistrées au sein de l'Union européenne. Suivaient l'Italie (126 600, soit 20 %), la France (91 100, soit 14 %), la Grèce (57 000, soit 9 %) et le Royaume-Uni (33 300, soit 5 %). Parmi les États membres avec plus de 5 000 primo-demandeurs d'asile enregistrés en 2017, le nombre de primo-demandeurs a, proportionnellement, le plus augmenté par rapport à l'année précédente en Espagne (96 %, soit 14 900 primo-demandeurs d'asile de plus en 2017 qu'en 2016), en France (19 %, soit 14 300 de plus) et en Grèce (14 %, soit 7 200 de plus). En revanche, les demandes sont en baisse en Allemagne (-73 %), en Autriche (-44 %) et aux Pays-Bas (-17 %).

En proportion de la population de chaque État membre, le nombre le plus élevé de primo-demandeurs en 2017 a été enregistré en Grèce (5 295 primo-demandeurs d'asile par million d'habitants), devant Chypre (5 235) et au Luxembourg (3 931). À l'opposé, les nombres les plus faibles ont été observés en Slovaquie (27 demandeurs par million d'habitants), en Pologne (79) et au Portugal (98). En la matière, la France se situe dans la moyenne (1359 pour 1270).

Comme les années précédentes, les Syriens (102 400 primo-demandeurs d'asile), les Irakiens (47 500) et les Afghans (43 600) constituent les trois principales nationalités des personnes sollicitant une protection internationale. Ces trois pays représentant plus de 30 % de l'ensemble des primo-demandeurs d'asile. Parmi les

102 400 Syriens ayant introduit une demande d'asile pour la première fois dans l'Union en 2017, près de 50 % ont été enregistrés en Allemagne (49 000). Au global, les Syriens constituaient la principale nationalité des demandeurs d'asile dans quatorze États membres de l'Union. Sur les 47 500 Irakiens ayant demandé l'asile pour la première fois dans les États membres de l'Union européenne en 2017, près de 50 % l'ont fait en Allemagne (21 900). Les Irakiens étaient la principale nationalité des demandeurs d'asile dans trois États membres de l'Union.

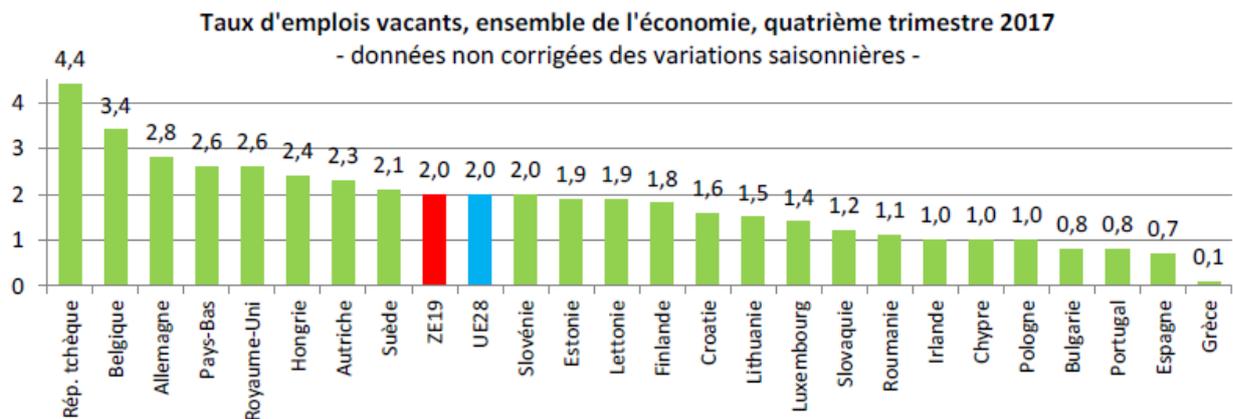
### Primo-demandeurs d'asile dans les États membres de l'UE par pays de nationalité, 2017



### L'EUROPE FACE AU RISQUE DE PENURIE DE MAIN D'ŒUVRE

Plusieurs États sont en situation de plein emploi. Par ailleurs, dans certains secteurs d'activité, des goulots d'étranglement existent du fait des difficultés que rencontrent les entreprises à trouver des salariés ayant les qualifications adéquates. Le taux d'emplois vacants a donc tendance à augmenter dans un grand nombre de pays européens. Ainsi, selon Eurostat, ce taux est passé de 1,7 à 2 % du quatrième trimestre 2016 au quatrième trimestre 2017. Pour l'ensemble de l'union européenne, ce taux est sur la même période passé de 1,8 à 2 %. Au quatrième trimestre 2017, le taux d'emplois vacants atteignait 1,7 % dans le secteur de l'industrie et de la construction et 2,3 % dans celui des services.

Parmi les États membres pour lesquels des données comparables sont disponibles, les taux d'emplois vacants les plus élevés au quatrième trimestre 2017 ont été enregistrés en République tchèque (4,4 %), en Belgique (3,4 %), en Allemagne (2,8 %), ainsi qu'aux Pays-Bas et au Royaume-Uni (2,6 % chacun). À l'inverse, les taux les plus faibles ont été observés en Grèce (0,1 %), en Espagne (0,7 %), ainsi qu'en Bulgarie et au Portugal (0,8 % chacun). Ces résultats sont évidemment à mettre en parallèle avec les taux de chômage des différents pays. La République tchèque, l'Allemagne et dans une moindre mesure le Royaume-Uni et les Pays-Bas sont en situation de plein emploi.



Source : Eurostat

Les statistiques de la France comme celles d'Italie et Danemark, et de Malte ne sont pas comparables avec celles des autres pays. En retenant les valeurs communiquées par l'INSEE, le taux d'emplois vacants se situe en France entre 1,2 et 1,5 %.

### L'EMPLOI PUBLIC EN FRANCE TOUJOURS EN HAUSSE

Fin 2016, 5,67 millions de personnes occupaient un emploi public. Ce nombre a augmenté de 21 200, soit +0,4 % par rapport à 2015 et cela malgré la diminution des contrats aidés. Hors contrats aidés, les effectifs augmentent de 0,5 %. Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés baisse de 8 400 en 2016, à 189 300 en fin d'année (-4,2 %).

### L'État recrute

Après deux années de stabilité, l'emploi dans la fonction publique de l'État a progressé de 1 % en 2016 (+ 25 500), malgré une baisse de 3,9 % du nombre de contrats aidés. L'emploi augmente de 1,4 % dans les ministères (soit + 27 500 personnes). Le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation y contribuent pour les deux tiers (+ 18 000 emplois supplémentaires). Cette hausse est due à l'augmentation du nombre d'enseignants et d'apprentis, mais aussi à celle d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Par ailleurs, au ministère de la Justice, l'emploi a augmenté de 6 100 personnes. Dans le cadre des opérations de lutte contre le terrorisme, les effectifs ont progressé au ministère de la Défense (+3 700) et au ministère de l'Intérieur (+2 400). En revanche, la baisse de l'emploi se poursuit dans le ministère Économiques et des Finances (-2 300) et celui de de la Transition écologique et solidaire (-1 400).

Dans les établissements publics administratifs, l'emploi recule de 0,3 %, du fait du repli des effectifs de contrats aidés devenus contractuels (-5,4 %, soit -4 200 postes), notamment au sein des établissements scolaires.

## **La diminution des contrats aidés touche les collectivités territoriales**

Les emplois ont diminué au sein de la fonction publique territoriale de 0,4 % (-7 100) entre la fin 2015 et la fin 2016. La chute des emplois aidés explique en grande partie cette évolution. Ces derniers sont en recul de 3,8 % après plusieurs années de hausses importantes (+9,4 % en 2015, +19,5 % en 2014). Hors contrats aidés, l'emploi dans la FPT diminue de 0,2 %.

Si dans les départements, les effectifs sont en baisse de 2,4 %, ils ont augmenté, en 2016, dans les régions (+5,2 %). Ces évolutions résultent pour partie d'un changement de périmètre, avec la création en janvier 2016 des collectivités uniques de Guyane et de Martinique, issues de la fusion entre les départements et les régions. En 2016, leurs effectifs départementaux sont entièrement comptabilisés avec ceux des régions. Ainsi, au sein des régions, ces deux nouvelles collectivités comptent 7 100 postes. À champ constant, les effectifs baissent dans les départements (-0,9 %) et aussi dans les régions (-1,3 %).

Dans le secteur communal, l'emploi recule de 0,2 %, la diminution étant entièrement due à celle du nombre de contrats aidés. Alors que l'emploi diminue dans les organismes communaux (-1,2 %), il augmente nettement dans les organismes intercommunaux (+6,8 %) du fait d'un transfert de 12 600 agents des communes vers des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

## **L'emploi dans les hôpitaux face à la contrainte budgétaire**

Les hôpitaux sont confrontés à des problèmes d'engorgement en particulier au niveau des services d'urgence. Le manque de personnel médical est réel comme en témoigne l'allongement des files d'attente pour certaines spécialités. Le numérisation des dernières années réduit le flux de recrutement. De ce fait, il n'est pas surprenant que les emplois publics dans la fonction publique hospitalière soient en augmentation mesurée. La croissance a été de 0,2 % en 2016. Le nombre de contrats aidés baisse de 7,5 %. Hors contrats aidés, l'emploi augmente un peu plus vite qu'en 2015 (+0,4 % après +0,2 %). La hausse des effectifs dans la fonction publique hospitalière est entièrement portée par les établissements médico-sociaux (+2,1 % avec les contrats aidés et +2,5 % hors contrats aidés), tandis que les effectifs dans les hôpitaux sont stables.

## **Recours croissant aux contractuels**

En 2016, le nombre de contractuels s'est accru de 2,8 %. La hausse est soutenue au sein de la fonction publique d'État (+4,8 %) et dans la fonction publique hospitalière (+3,6 %). L'augmentation du nombre de contractuels concerne essentiellement le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation. Il s'accroît également au ministère de la Justice, où les collaborateurs occasionnels du service public sont comptabilisés comme contractuels. Au sein de la fonction publique hospitalière, la hausse du nombre de contractuels est liée à des recrutements d'infirmiers et d'aides-soignants. Dans la

fonction publique territoriale le nombre de contractuels n'a augmenté que de 0,2 % en 2016.

En revanche, le nombre de fonctionnaires est quasi stable dans l'ensemble de la fonction publique (-0,1 %). Il s'accroît légèrement dans la FPE (+0,2 %), mais baisse dans les autres versants. Les fonctionnaires (hors personnel militaire) représentent près de 72 % de l'emploi (71,7 %) en baisse de 0,3 point en un an.

### **La catégorie A majoritaire dans la fonction publique d'État**

Du fait du poids du personnel enseignant, 53,1 % des salariés appartiennent à la catégorie A dans la fonction publique d'État (mais 23,5 % hors enseignants). Ils sont 32,3 % dans la fonction publique hospitalière et 9,2 % dans la fonction publique territoriale. Dans cette dernière, les agents sont le plus souvent de catégorie C (76,2 %). Cette catégorie représente 49 % des emplois dans la fonction publique hospitalière. Elle ne représente que 21,3 % des agents au sein de l'État.

### **Viellissement des salariés des collectivités publiques**

Les agents publics ont en moyenne 43 ans fin 2016. La part des agents de 50 ans ou plus continue d'augmenter et représente 33,2 % de l'ensemble des effectifs de la fonction publique. Ils sont particulièrement nombreux dans les collectivités territoriales (39,2 %). En revanche, la part des 35-49 ans (41,3 % des agents publics) et celle des 25-34 ans (19,9 %) continuent de reculer.

### **Les femmes majoritaires**

Les femmes occupent la majorité des emplois dans les trois fonctions publiques. La proportion atteint près de 78 % pour la fonction publique hospitalière.

### **Plus d'un salarié sur cinq du public est à temps partiel**

22,8 % des salariés de la fonction publique travaillent à temps partiel, à temps incomplet ou non complet. C'est au sein des fonctions publiques territoriale et hospitalière que la proportion d'emplois à temps partiel est la plus élevée. Le nombre de salariés n'ayant travaillé dans la fonction publique qu'une partie de l'année en 2016 augmente de 2,0 %, soit 4 700 personnes de plus qu'en 2015. Leur proportion parmi l'ensemble des personnes en activité tout ou partie de l'année dans la fonction publique est quasi stable, passant de 3,9 % en 2015 à 4,0 % en 2016. La très grande majorité de ces salariés sont contractuels (87,1 %).

### **La réduction des effectifs est-elle pour demain ?**

Lors de la campagne présidentielle, des engagements de réduction des effectifs de la fonction publique avaient été pris par plusieurs candidats. Emmanuel Macron avait émis l'idée de les diminuer de 120 000 (50 000 pour l'État et 70 000 pour les collectivités locales). Pour la mise en œuvre de ces réductions, un plan est annoncé pour le début du mois d'avril. Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé l'instauration

d'un dispositif de départ volontaire pour peser sur les effectifs et afin d'encourager la mobilité. Les dernières grandes réformes institutionnelles, comme la fusion des régions, n'ont pas pour le moment, permis de réduire le nombre d'emplois publics. Mais il est encore trop tôt pour établir un réel bilan.

## LE COIN DE LA CONJONCTURE

### UN DEBUT D'ANNEE UN PEU POUSSIF MAIS PAS CATASTROPHIQUE

Dans sa note de conjoncture de printemps, l'INSEE a révisé sa prévision de croissance pour le premier trimestre. Après avoir atteint 0,6 % au dernier trimestre 2017, le taux ne devrait pas dépasser 0,4 % pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Au deuxième trimestre, la prévision reste, en revanche, inchangée à 0,4 %.

Ce petit recul proviendrait, selon l'INSEE, d'une détérioration du climat des affaires et d'une moindre confiance chez les consommateurs. La contraction de la production industrielle pèserait sur la croissance de ce début d'année. Elle s'est contractée de 2 % en janvier. Pour l'INSEE, un nombre croissant d'entreprises commencent à rencontrer des contraintes d'offres générant des goulots d'étranglement. Le taux d'utilisation des capacités de production est en effet au plus haut et de nombreuses sociétés font part de difficultés de recrutement.

Néanmoins, le niveau de confiance reste élevé et la croissance devrait se maintenir à un niveau correct durant l'année 2018. À mi-2018, l'acquis de croissance – autrement dit la hausse du PIB qui serait enregistrée en 2018 si l'activité stagnait pendant le reste de l'année – devrait s'établir à 1,6 %.

### Une production entravée

Un réel freinage de la production manufacturière est attendu au cours du premier semestre, +0,2 % au premier trimestre puis 0,6 % au deuxième faisant suite à la croissance vive du quatrième trimestre 2017 (+1,5 %). La production de services marchands hors commerce connaîtrait également une moindre croissance (+0,5 % par trimestre) et ainsi que celle du commerce (+0,3 % au premier puis +0,6 % au deuxième trimestre). La construction devrait, en revanche, continuer à fortement progresser avec un gain au premier trimestre de 0,8 %. Un léger ralentissement interviendrait au 2<sup>e</sup> trimestre (+0,6 %) du fait du repli de l'investissement en bâtiment. En revanche, la production dans les travaux publics est attendue en hausse.

### L'INSEE ne sait pas sur quel pied danser en matière d'emplois

Après une très bonne année 2017 qui s'est traduit par un recul inattendu du taux de chômage de 0,7 point, l'INSEE est prudent en ce qui concerne 2018. L'institut admet que les perspectives restent favorables dans les enquêtes de conjoncture, L'emploi salarié marchand devrait s'accroître de près de 130 000 au cours du 1<sup>er</sup> semestre. L'emploi serait toujours porté par le secteur tertiaire (+113 000). L'intérim devrait continuer à progresser avec un gain de 20 000 sur le premier semestre 2018. L'industrie devrait créer 6 000 emplois, comme au second semestre 2017. L'emploi

total progresserait moins vite que l'emploi marchand du fait de la baisse des emplois aidés L'emploi salarié non marchand qui a diminué au deuxième semestre 2017 de 13 000 sous l'effet d'une baisse du nombre de bénéficiaires d'emplois aidés devrait, à nouveau, perdre 21 000 emplois au premier semestre 2018. Dans ces conditions, l'emploi total progresserait donc de 113 000 postes au premier semestre après +114 000 durant la deuxième moitié de 2017. Le taux de chômage resterait inchangé au premier semestre 2018 à 8,9 % de la population active et serait en baisse de 0,5 point sur un an.

### **Le pouvoir d'achat face à la double contrainte des prix et des impôts**

Le pouvoir d'achat serait érodé par l'augmentation des prix. Après s'être élevé jusqu'à +1,2 % fin 2017, l'inflation continuerait de croître jusqu'à +1,6 % en juin 2018 sous l'effet de l'accélération des prix des produits énergétiques et du tabac. Ces facteurs n'entrant pas en compte dans le calcul de l'inflation sous-jacente, cette dernière resterait assez faible en passant simplement de +0,6 % fin 2017 à +0,8 % en juin 2018. Le dynamisme des salaires tirerait les prix à la hausse mais cet effet serait atténué par la baisse des loyers dans le parc locatif social. Les salaires nominaux ont sensiblement accéléré en 2017 dans le secteur marchand (+2,0 % après +1,2 % en 2016). En 2018, alors que les difficultés de recrutement persistent, les hausses de salaires resteraient dynamiques (+1,2 % au premier semestre), soutenues également par une revalorisation du Smic au 1<sup>er</sup> janvier plus importante que celles des deux dernières années.

Après avoir connu une progression de 1,7 point en 2017 faisant suite à celle de 2016 de 1,8 point, le pouvoir d'achat fléchirait au premier trimestre sous l'effet notamment de la fiscalité indirecte. Du fait des mesures fiscales décidées (taxes d'habitation, baisse des cotisations salariales), il repartirait à la hausse au second semestre. Dans ces conditions, la consommation des ménages progresserait à un rythme modéré : +0,3 % au premier trimestre puis +0,4 % au deuxième. L'INSEE parie sur une baisse du taux d'épargne afin de répondre à la diminution à celle de leur pouvoir d'achat. Cet effet de lissage conduirait leur taux d'épargne à reculer, passant de 14,3 % fin 2017 à 13,7 % au premier trimestre 2018, avant de revenir à 14,1 % au deuxième.

### **L'investissement resterait solide**

L'investissement des entreprises non financières a accéléré en 2017 (+4,4 % après +3,4 % en 2016), conduisant leur taux d'investissement à des niveaux inédits depuis 40 ans (22,4 %). Après sa vive croissance en fin d'année 2017 (+1,6 % après +1,1 % au troisième trimestre), l'investissement resterait solide (+1,1 % au premier trimestre puis +1,2 % au deuxième) en réponse aux tensions persistantes sur l'appareil productif. L'effort d'investissement devrait aboutir à une augmentation des capacités de production afin de faire face à la reprise de la demande. Si la confiance déclarée par les entrepreneurs est un peu moins élevée que fin 2017, les chefs d'entreprises profiteraient de la hausse du taux du CICE de 6 % à 7 % (au titre de l'année 2017, versé en 2018) et leur taux de marge serait, au deuxième trimestre 2018, proche de leur niveau moyen de 2017 (31,8 % pour les sociétés non financières) malgré le dynamisme des salaires.

Les ménages devraient ralentir leurs dépenses d'investissement dans le logement après une accélération marquée en 2017. Ainsi, la hausse de l'investissement dans le logement serait de +0,5 % au premier trimestre suivi de +0,2 % au deuxième.

Le commerce extérieur pourrait enfin contribuer positivement à la croissance avec une hausse attendue des exportations de 1 % au premier trimestre, grâce notamment à la livraison attendue d'un paquebot par les chantiers de Saint-Nazaire. Au deuxième trimestre, la hausse serait de plus de 0,5 %.

### **Des prévisions optimistes pour l'année**

Pour l'ensemble de l'année 2018, la Banque de France prévoit une croissance de 1,9 % quand l'OCDE table sur un taux de 2,2 %.

Pour la Banque de France, les créations d'emplois attendues et les hausses de salaires devraient jouer favorablement en faveur de la consommation. Parallèlement, l'investissement des entreprises resterait bien orienté. En outre, les instituts de conjoncture considèrent que le commerce extérieur pourrait contribuer à la croissance. En revanche, nul ne pronostique une accélération de la croissance par rapport à 2017 en raison de blocages structurels. Le sous-investissement, la faiblesse des gains de productivité et la question de l'employabilité d'une partie de la population active pèsent sur la croissance potentielle du pays.

### **ISRAËL, UNE ECONOMIE RESILIENTE**

Israël compte 8,5 millions d'habitants sur 21 000 kilomètres carrés soit moins de deux fois la taille de l'Île-de-France. Le PIB par habitant est équivalent à celui de la France. Le PIB de l'ensemble du pays est de 320 milliards de dollars.

L'économie israélienne connaît une 15<sup>e</sup> année consécutive d'expansion. Après avoir atteint 3,1 % en 2017, son taux de croissance devrait s'élever à 3,5 % cette année. Le taux de chômage est descendu à un plus bas historique à 3,7 % au mois de janvier 2018.

L'économie israélienne figure parmi les plus dynamiques des pays avancés. Elle est diversifiée avec un positionnement dans le haut de gamme marqué. Le secteur agricole emploie environ 1 % de la population et les principales productions du pays sont les fruits et les légumes, les céréales, le vin et l'élevage bovin. Le pays est autosuffisant sur le plan alimentaire, excepté pour les céréales.

Israël est un pays industriel avec la présence en son sein de pôles d'excellence en particulier dans la chimie, la pharmacie (Israël s'étant spécialisé dans les médicaments génériques), la plasturgie et les hautes technologies. Les industries de technologie de pointe (aéronautique, électronique, télécommunications, logiciels, biotechnologies) représentent approximativement 40 % du PIB. Les autres secteurs d'activité importants en Israël sont la taille de diamants, le textile et le tourisme. La majorité des actifs (80 %) travaille dans le secteur tertiaire. Le secteur des technologies de l'information et de la communication est très dynamique.

## La Start up nation

Depuis de nombreuses années, Israël est connu pour son dynamisme dans les secteurs de la haute technologie. Bénéficiant de soutiens publics et privés importants, les start-ups israéliennes enregistrent de bons résultats à l'échelle internationale. Néanmoins, Israël doit faire également face à la montée en puissance des multinationales américaines qui rachètent les belles PME de haute technologie. Cela a été le cas avec la cession du système de navigation Waze à Google en 2013 et avec la vente de Mobileye, spécialiste israélien des systèmes anticollision pour automobile, à Intel en 2017. Par ailleurs, Israël doit faire face à une pénurie de salariés hautement qualifiés. Curieusement, ce pays réputé pour son élite bien formée affiche des scores inférieurs à la moyenne de l'OCDE dans les tests PISA de l'OCDE permettant d'évaluer les systèmes d'éducation du monde entier.

Le Gouvernement israélien entend favoriser la digitalisation du pays et de son économie. Des mesures ont été prises afin d'encourager l'adoption des technologies numériques par les chefs d'entreprise des secteurs traditionnels, comme par leurs salariés.

## Une croissance dynamique attendue pour 2018

En 2018, l'activité devrait être soutenue par la consommation privée qui représente 55 % du PIB. La confiance des ménages est au plus haut, favorisée par le faible chômage et l'augmentation des rémunérations.

Les perspectives pour l'investissement privé demeurent positives, notamment grâce à la politique accommodante de la banque centrale. Il pourrait bénéficier des opportunités offertes par le plan de modernisation des infrastructures, de transports notamment, de 28 milliards de dollars, présenté par le gouvernement en septembre 2017.

Pour 2018, le commerce extérieur devrait contribuer négativement à la croissance du fait de l'appréciation de la monnaie israélienne, le shekel. Il est attendu une hausse des importations et une croissance modérée des exportations. L'économie israélienne est très ouverte. Le commerce représente environ 60 % du PIB du pays (Banque mondiale, 2015), et les exportations environ un quart du PIB. La balance commerciale d'Israël est structurellement déficitaire (exception faite de l'excédent de 2009). Les importations de pétrole expliquent en grande partie ce déficit. La balance des revenus est également déficitaire avec les rémunérations versées aux travailleurs non-résidents, notamment palestiniens. Néanmoins, la balance des services, grâce à l'activité touristique, et celle des transferts (en provenance des États-Unis et de la diaspora) permettent au solde courant de demeurer en territoire positif.

Grâce à des rentrées fiscales plus importantes et en raison de la proximité des prochaines élections législatives prévues en 2019, la politique budgétaire devrait être, dans les prochains mois, plus expansionniste. Après s'être réduit en 2017, le déficit budgétaire devrait s'accroître en 2018 pour atteindre 2,7 % du PIB. Cette augmentation du déficit serait imputable à une hausse de la dépense publique en

particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Les dépenses d'infrastructures, particulièrement dans les transports publics et le système de distribution d'électricité, contribueraient également au creusement du déficit. La réduction d'un point de pourcentage du taux d'imposition sur les sociétés, passé à 23 %, de même que les réductions d'impôts sur les revenus devraient peser sur les recettes. Cette hausse du déficit devrait enrayer la trajectoire descendante de la dette publique des dix dernières années sans menacer la capacité du pays à emprunter à des taux relativement bas sur le marché domestique comme extérieur. La dette publique qui dépassait 100 % du PIB au début des années 2000 a été ramenée à 62 % en 2017.

Selon la dernière Étude économique d'Israël 2018 de l'OCDE, l'accroissement de la population, la solidité des fondamentaux économiques et le dynamisme des secteurs à haute technologie sont à l'origine de l'expansion robuste. Celle-ci devrait se maintenir à un bon niveau grâce à une politique monétaire accommodante et à l'augmentation des investissements prévus dans les gisements gaziers offshore.

L'OCDE considère que les pouvoirs publics devraient engager des réformes dans le secteur de l'éducation, accélérer la modernisation des infrastructures et libéraliser les marchés de produits. Le déficit en équipement est prononcé en particulier dans les transports publics. Un effort en la matière est nécessaire afin de limiter la congestion du réseau routier, ainsi que le niveau élevé de pollution. Le déficit d'infrastructures reste également important au sein des villes arabes. L'employabilité des populations concernées passe par la multiplication des équipements publics notamment de transports. Selon le secrétaire général de l'OCDE, « *l'économie israélienne s'est développée de façon plus rapide et plus cohérente que pratiquement n'importe quelle autre économie de l'OCDE depuis les 15 dernières années* »

### LA FRANCE, L'ANOMALIE DEPENSIERE

Les dépenses publiques françaises, les plus importantes de l'OCDE, représentent 57 % du PIB contre 40 % en 1970. Depuis le 1<sup>er</sup> choc pétrolier, les gouvernements qui se sont succédé ont toujours répondu aux chocs économiques par des surcroûts de dépenses qui ne sont jamais complètement effacés durant les périodes de croissance. Cette rigidité à la baisse s'explique par la préférence donnée aux dépenses de transferts. Ces dernières prennent la forme soit de prestations sociales au profit des ménages, soit de subventions au profit des entreprises. Le poids élevé de ces transferts a eu pour conséquence une augmentation des prélèvements obligatoires, des déficits et par ricochet de la dette. Les prélèvements obligatoires sont passés de 35 à 46 % du PIB de 1972 à 2017. La dette qui était de 21 % en 1981 a atteint 97 % du PIB en 2017.

Les prestations sociales sont en France de plus de 4 points de PIB supérieures à la moyenne de la zone euro. Elles ont progressé de trois points de PIB depuis 2002 contre un point toujours au sein de la zone euro.

Les transferts sociaux ne sont, en soi, pas obligatoirement inefficaces. Ils ont ainsi permis de réduire fortement les écarts de revenus. Sans la prise en compte des

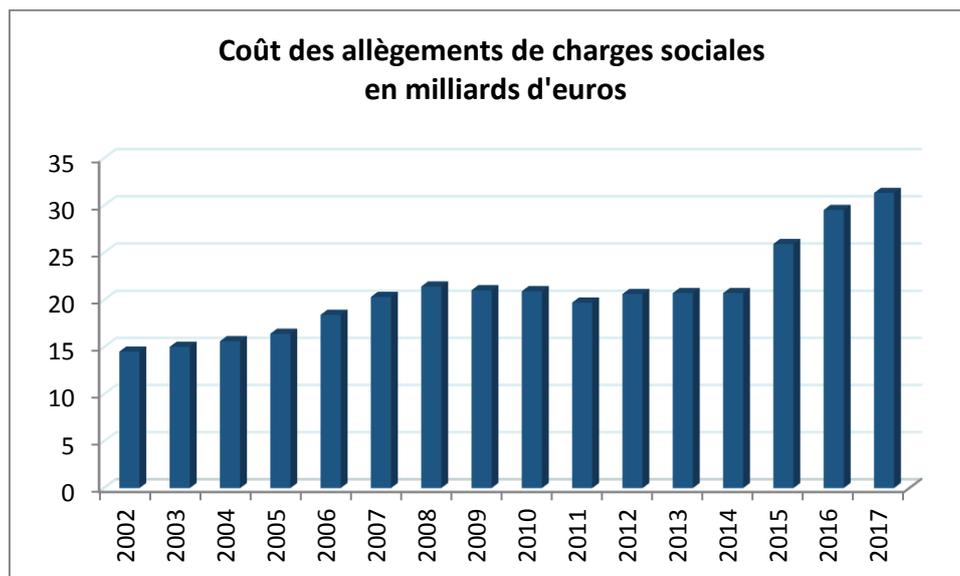
transferts sociaux, les écarts de revenus sont comparables à ceux constatés aux États-Unis, au Royaume-Uni ou en Allemagne.

Le choix collectif en faveur des transferts sociaux s'accompagne par une forte pression fiscale qui se manifeste sur tous les acteurs, sur les revenus et sur la détention du patrimoine ainsi que sur les échanges. La France se situe, pour la quasi-totalité des prélèvements, parmi les pays qui taxent le plus. Deux points attirent l'attention, le poids des impôts acquittés par les entreprises et les charges sociales.

Les impôts supportés par les entreprises françaises représentent 17,8 % du PIB contre 12% en moyenne au sein de la zone euro et aux États-Unis. Les années 70 et 2010 sont deux périodes de fortes augmentations. En revanche, aux États-Unis, les entreprises ont bénéficié d'un réel allègement lors de ces dix dernières années. Ce phénomène devrait s'accroître avec la réforme fiscale lancée par Donald Trump. Le surcroît de taxation conduit les entreprises à demander en permanence des réductions d'imposition ou de charges. Par ailleurs, cela a amené les pouvoirs publics à multiplier les niches fiscales (crédit d'impôt recherche, CICE) à l'efficacité souvent contestée. La multiplication aboutit à ce que le taux réel d'imposition soit faible pour certaines entreprises au regard de leurs concurrentes étrangères. Ce système génère de nombreux effets d'aubaine et des inégalités entre grandes et petites entreprises, ces dernières ne pouvant pas toujours accéder aux mécanismes de réduction des impôts.

Le financement de la protection sociale constitue un élément de différenciation au sein de l'Europe. Les cotisations assises sur les salaires représentent 12 % du PIB en France contre moins de 8 % chez nos partenaires européens. Or, au sein de l'OCDE, il y a une corrélation entre poids des cotisations sociales et taux d'emploi. Or, la France a un taux d'emploi inférieur à celui de la zone euro (hors France) et à ceux du Royaume-Uni et des États-Unis. Les pays dont les cotisations sociales sont inférieures à 6 % du PIB ont des taux d'emploi supérieurs à 70 % à l'exception de la Grèce, du Portugal et de l'Irlande. Les pays à fort taux de chômage comme l'Espagne, l'Italie ou la France, ont en commun de financer leur protection sociale via des cotisations assises sur les salaires.

La hausse des cotisations sociales a érodé fortement les marges des entreprises contraignant depuis vingt-cinq ans les pouvoirs publics à mettre en place des dispositifs d'allègement. Les dépenses publiques de soutien aux entreprises atteignent plus de 3,5 % du PIB, en hausse de plus 1,25 point de PIB entre 2002 et 2017. En effet, les profits après impôts, dividendes, intérêts s'élèvent à 10 % du PIB contre 14 % en moyenne au sein de la zone euro.



Depuis 2014, tant au nom des obligations européennes de la France qu'en raison d'une hostilité croissante de l'opinion face au niveau des prélèvements, cette politique semble avoir atteint ses limites. De ce fait, les pouvoirs publics doivent réorienter leurs moyens d'action et privilégier des réformes de nature structurelle. Le repositionnement rapide de l'outil de production sur le haut de gamme constitue une nécessité mais il exige du temps et de la constance au niveau des politiques mises en œuvre.

## LE COIN DES TENDANCES

### DU MAUVAIS POSITIONNEMENT DE L'OUTIL PRODUCTIF A CELUI DE L'OUTIL EDUCATIF

Seulement 20 % de la production française est haut de gamme quand cette proportion atteint plus de 40 % en Allemagne. Les pouvoirs publics ont intégré la qualité moyenne de notre main d'œuvre en privilégiant les emplois à faible qualification à travers une politique ciblée de baisses de charges sociales. Un cercle vicieux diabolique s'est institué. En effet, du fait des effets de seuil, la montée en gamme était pénalisée. Les employeurs n'ont aucun intérêt à monter en gamme en raison de la perte potentielle des exonérations de charges sociales que cela pourrait induire.

Une triple chape de plomb a été ainsi mise sur notre économie. La première est celle des salaires qui sont calculés en fonction des exonérations, la deuxième est celle liée aux qualifications. À quoi bon inciter les salariés à se perfectionner si c'est pour les affecter à des postes pour non-qualifiés ? Troisième et dernière chape de plomb, celle de la production. En ne montant pas en gamme, les entreprises sont en concurrence avec celles des pays émergents, d'Europe du Sud et de l'Est. Nous avons les coûts de production du Nord de l'Europe mais une production de pays émergents. Les conséquences de cette politique sont les suivantes : pertes de parts de marché à l'exportation, déficit commercial abyssal, désindustrialisation, perte d'emplois, taux de marges plus faibles que dans les autres pays européens, retard

dans la digitalisation. Certes, certains pôles d'excellence ont su résister mais ils sont rares : l'aéronautique, la pharmacie, le luxe, la finance. Aujourd'hui, la France compte deux fois plus d'emplois à faible qualification que l'Allemagne. En 2014, la France compte 1,5 million d'employés non qualifiés de plus qu'en 1982. En 2014, ils représentaient 12,9 % des emplois contre 8,3 % en 1982.

Le positionnement économique du pays n'est pas sans lien avec le niveau de la population. Depuis de nombreuses années, la France recule dans tous les classements internationaux. Le QI moyen des Français a baissé de 1990 à 2009 de 4 points. Le QI moyen à Singapour, à Hong Kong est de 10 points supérieurs au nôtre. Certes, dans tous les vieux pays avancés, le QI baisse ou stagne, simplement la chute est plus rapide en France.

La France arrive en 35<sup>e</sup> position pour les performances des enfants de CM1 en mathématique et en 34<sup>e</sup> position pour les performances des enfants de CM1 en compréhension écrite.

### Enquête PISA OCDE

	France	Reste de la zone euro
2000	511	489
2003	500	500
2006	498	495
2009	497	499
2012	500	503
2015	496	498

Dans notre pays, 61 % d'étudiants ne valident pas leur première année au sein de leur cursus universitaire ; un grand nombre redoublent ou changent de spécialité quand d'autres abandonnent. Le taux d'échec est plus faible dans les IUT et dans les grandes écoles. Près des deux tiers des étudiants n'obtiennent pas leur master dans le temps logiquement imparti. Il y a donc un réel gaspillage de temps et d'argent. À ce titre, il convient de souligner que la France dépense moins que ses voisins pour l'enseignement supérieur. La dépense moyenne par étudiant est de 15 100 euros pour les classes préparatoires et les grandes écoles, de 13 700 euros dans les IUT et de 10 390 euros dans les universités.

Le problème de l'orientation est également souvent mis en avant comme source de gaspillages et d'échecs. Les filières arts, lettre, sciences humaines et sociales attirent un très grand nombre d'étudiants (près de 80 000 demandes de la part des bacheliers en 2017) tout en ayant un taux d'insertion professionnelle de 61 % quand, dans le même temps, la filière économie et gestion n'attire que 54 000 élèves avec un taux d'insertion de près de 80 %.

En France, 17 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ont des compétences inférieures à la moyenne de l'OCDE. Ces diplômés ont des compétences qui ne sont pas suffisamment en phase avec leur niveau de diplôme.

La diminution relative du niveau scolaire n'est pas corrigée durant la vie professionnelle. En effet, le poids du diplôme et de la formation initiale joue un rôle plus important que chez nos partenaires. La faiblesse de la formation continue est connue de longue date. Les salariés en difficulté ou les demandeurs d'emploi n'accèdent que difficilement à la formation professionnelle. En 2014, 33 % des ouvriers ont bénéficié d'une formation contre 55 % des cadres.

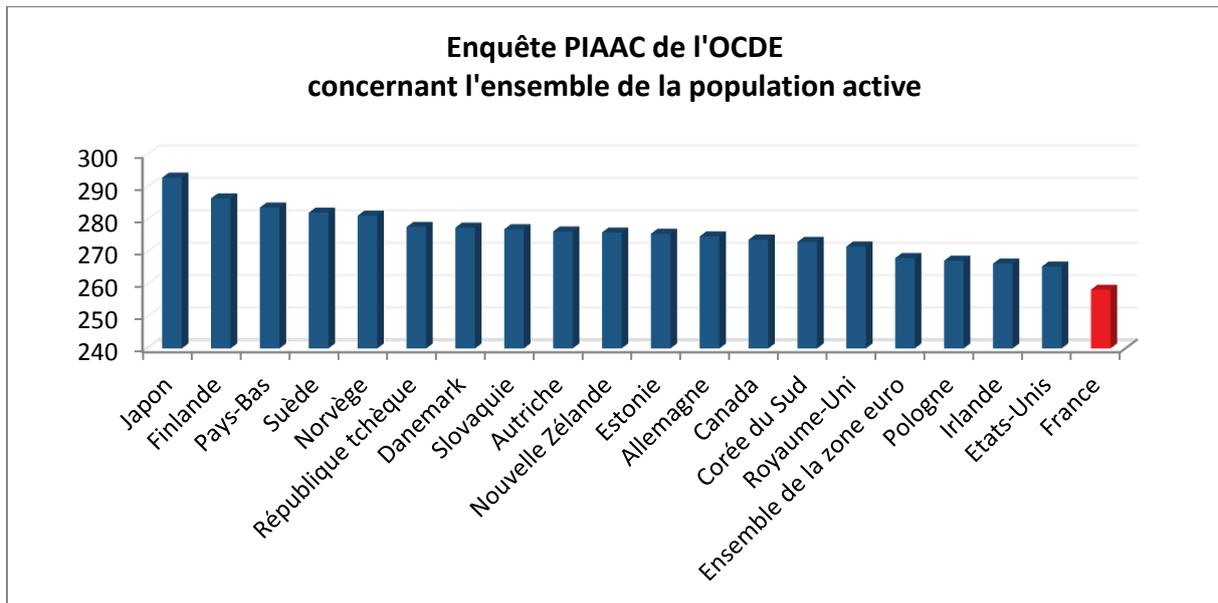
Le taux de chômage des jeunes est deux fois supérieur à celui constaté en Allemagne, en Autriche, ou aux Pays-Bas. Pour les non-qualifiés, l'écart est encore plus net. Le taux de chômage des non diplômés de moins de 25 ans est de 33 % en moyenne en France depuis l'an 2000 contre 13 % en Allemagne et 11 % aux Pays-Bas. Le taux d'activité des jeunes n'est que de 38 % en France contre 50 % chez notre partenaire d'Outre-Rhin. Ce taux atteint même 71 % aux Pays-Bas. Cette situation s'explique par le fait qu'en France, ce sont avant tout les jeunes en situation d'échec scolaire, âgés entre 18 et 24 ans, qui sont sur le marché du travail quand le système de l'apprentissage en Allemagne permet de suivre des formations professionnelles plus inclusives. En 2016 en France, plus de 17 % des personnes âgées de 15 à 29 ans ont été en situation de déscolarisation. Ce taux était de 14 % en 2003.

Une des conséquences de l'inadéquation entre offre et demande de qualification est la sous-utilisation de la force de travail disponible en France. Le taux d'emploi des 15-64 ans était de 64 % en 2016 dans notre pays contre 75 % en Allemagne et aux Pays-Bas. Depuis 2003, ce taux est stable en France mais a augmenté de 10 points en Allemagne. Le taux d'emploi est de 30 % pour les jeunes contre 45 % en Allemagne et 65 % aux Pays-Bas. Les jeunes sans formation sont, en France, en situation de vulnérabilité. Seulement 9,5 % d'entre eux avaient un emploi contre 30 % en Allemagne ou 52 % aux Pays-Bas.

Selon le service des études du Ministère du Travail, près de 140 000 emplois étaient vacants à la fin du semestre 2017. Dans certains secteurs, les entreprises éprouvent des difficultés à trouver des salariés répondant aux qualifications exigées. Ainsi, 25 000 postes étaient vacants dans l'industrie, 14 000 dans le secteur de la communication et de l'information, 22 000 dans le commerce, 15 000 pour les entreprises exerçant leurs activités dans les domaines scientifiques et techniques (conseils). 11 000 postes étaient également vacants dans l'hôtellerie et la restauration.

En raison des faiblesses structurelles de la formation continue, les résultats PIAAC des actifs français sont également inférieurs à la moyenne. Par rapport aux autres pays membres, les travailleurs français figurent parmi les moins engagés dans les programmes d'apprentissage des adultes (OCDE, 2017). Les adultes au chômage ont également peu participé à l'enseignement ou à la formation. L'organisation internationale pointe du doigt l'existence d'un cercle vicieux pour les adultes se trouvant en dehors du marché du travail. Exclus de la communauté du travail, ils ont difficilement accès à des programmes d'apprentissage. Or, ce sont ceux dont les compétences de base sont les plus faibles qui sont au chômage. Par ailleurs, les formations professionnelles demeurent très scolaires. Or, elles s'adressent avant tout

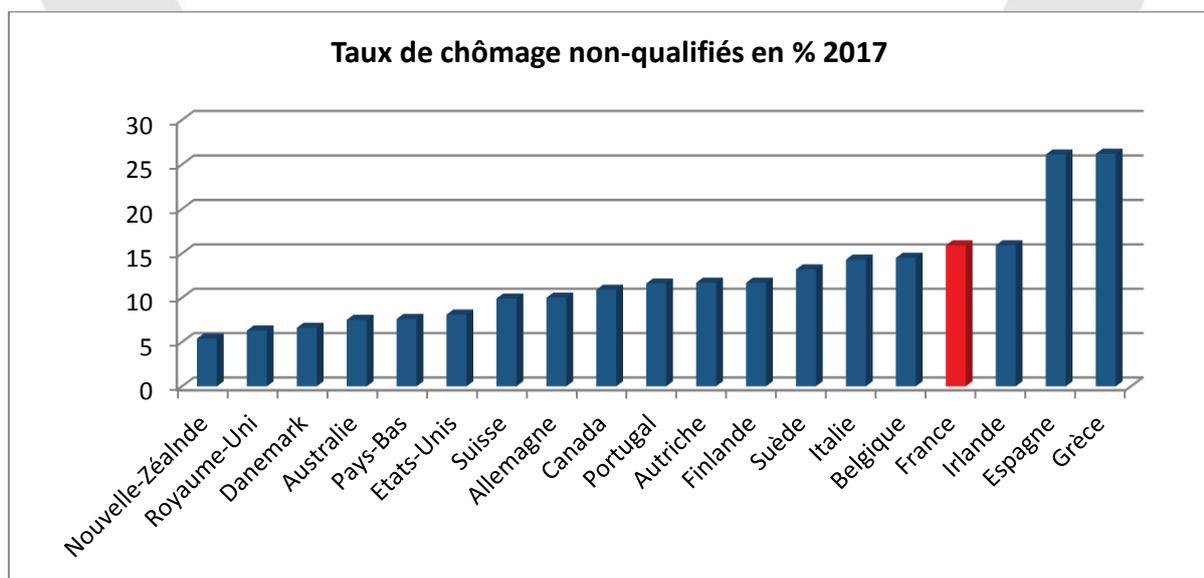
à des publics ayant été bien souvent en échec scolaire durant leur jeunesse. Ces derniers sont, de ce fait, réfractaires aux méthodes traditionnelles de formation.



Sources : OCDE

Sur le terrain des compétences, l'OCDE insiste sur la nécessité de renforcer l'éducation pré-primaire afin de garantir à chaque enfant un bon départ dans leur éducation. De plus, des méthodes d'enseignement innovantes dans les écoles et un soutien fort des professeurs à tous les élèves sont indispensables pour atteindre un niveau correct de compétences cognitives, sociales et émotionnelles.

L'OCDE recommande à la France d'améliorer la qualité de ses programmes d'éducation et de formation professionnelle en développant un apprentissage orienté autour du monde professionnel et de ses exigences.



Source : OCDE

Le fort taux de chômage des non-qualifiés pose le problème de la formation, de l'inadaptation de l'offre à la demande, du coût et de la flexibilité du marché du travail.

Un lien existe entre le fort taux de chômage des non-qualifiés avec le niveau de compétences des peu qualifiés, mesuré par le score à l'enquête PIAAC de l'OCDE pour les 25% des personnes ayant le score le plus bas. La Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas le Danemark obtiennent de bons scores PIAAC et ont des taux de chômage relativement faibles au contraire de l'Espagne, de la Grèce et de la France qui sont mal classées.

### LES NOUVELLES DIMENSIONS DE L'EMPLOI

Si le monde du salariat classique reste, dominant en France, néanmoins les relations d'emploi dites triangulaires faisant intervenir un tiers intermédiaire se développent. Le recours à l'intérim, au portage salarial, aux plateformes numériques concerne un nombre croissant d'actifs. Ainsi, entre le donneur d'ordre et le travailleur, des tiers peuvent jouer des rôles variés, d'organisateur, de facilitateur, de coordinateur. Dans un certain nombre de cas, intérim ou portage, le travailleur reste un salarié quand dans d'autres cas, il est un indépendant en lien avec une intermédiaire qui peut lui assurer une grande partie de son activité.

Ces relations triangulaires ne concernent qu'une faible part de l'emploi en France. Elles sont souvent restreintes à des métiers particuliers ou à des populations spécifiques. Certaines pourtant ont un poids non négligeable — l'intérim représente près de 3 % de l'emploi salarié et les services à la personne intermédiés moins de 2 % —, d'autres pourraient connaître un fort développement, notamment dans les plateformes numériques. Ce paysage en évolution fournit matière à de riches débats sur le niveau de régulation possible et souhaitable, dans le cadre d'une réflexion plus globale sur les droits attachés à la personne et sur la sécurisation des parcours professionnels.

En France, jusqu'en 1972, l'intervention d'un tiers dans la relation salarié / donneur d'ordre était interdite pour empêcher les pratiques de marchandage et les prêts de main-d'œuvre lucratifs. Le principe était la sujétion directe. Cette interdiction a été levée par le législateur afin de permettre le travail temporaire à un moment où le chômage commençait à progresser.

### Le travail temporaire

Les entreprises de travail temporaire employaient au troisième trimestre 2017 près de 700 000 salariés en équivalent temps plein, soit 2,9 % de l'ensemble des salariés. Les missions d'intérim sont de courte durée, moins de deux semaines en moyenne tous secteurs confondus. La discontinuité et la brièveté des contrats ne sont pas sans conséquence sur les droits des salariés intérimaires. Ainsi, ils éprouvent plus de difficultés que les salariés classiques à se constituer des droits en matière de formation. Par définition, ils n'ont pas accès aux droits liés à l'ancienneté. Néanmoins, par des accords de branche conclus dès les années 1980, les salariés intérimaires ont la possibilité de cumuler des périodes d'ancienneté acquises au fil de

plusieurs missions ce qui ouvre droit à des avantages en termes de formation et d'accès au logement.

Afin de sécuriser les parcours professionnels, les négociateurs de branche ont instauré, en 2014, un contrat à durée indéterminée intérimaire où se succèdent les périodes de missions et d'intermissions rémunérées.

### **L'emploi à temps partagé**

Les groupements d'employeurs qui peuvent être des associations sans but lucratif ou des coopératives, mettent à disposition des entreprises membres, les personnes recrutées. Le groupement est donc lui-même l'employeur du salarié. Les emplois occupés sont liés à l'activité normale et permanente de l'entreprise mais les travailleurs accomplissent des périodes de travail récurrentes quoique intermittentes de la journée à l'année pour le compte des différents utilisateurs. Ces derniers créent ainsi un marché interne du travail dans une logique de co-utilisation des travailleurs embauchés par le groupement. Ce dispositif est peu utilisé en France. Il concerne essentiellement l'agriculture. En 2012, la France comptait 3 800 groupements d'employeurs employant 20 300 salariés en équivalent temps plein, soit 5,4 salariés en moyenne par groupement. Hors agriculture, le ministère du Travail recense 700 groupements d'employeurs, soit 12 600 salariés en 2016. Les emplois pourvus par ces groupements d'employeurs sont d'une grande stabilité : 67 % des salariés sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée et 70 % sont à temps plein. En règle générale, ces groupements forment les salariés, parfois au-delà de leurs obligations légales, afin de maintenir leur polyvalence.

L'intervention d'un tiers employeur peut être encouragée par le législateur pour conduire une politique particulière de l'emploi ou soutenir le développement économique d'un secteur donné. C'est le cas pour les structures de services à la personne — associations ou entreprises — qui peuvent exercer leur activité sous différentes formes, notamment par des mises à disposition auprès de particuliers. Leur qualité de tiers employeur est censée garantir une continuité et une professionnalisation de l'emploi, dans un secteur où le travail dissimulé est un enjeu majeur et où l'emploi direct par un particulier qui doit assumer pleinement et seules les responsabilités d'un employeur reste prédominant. De nombreux salariés dans ce secteur sont encore embauchés à temps partiel et cumulent des emplois dans plusieurs structures ou chez plusieurs particuliers. Ils travaillent toutefois plus d'heures lorsqu'ils sont employés par une structure d'aide à la personne que directement recrutés par un particulier.

En 2015, ces organismes tiers ont employé près de 415 000 salariés pour les activités de mise à disposition de salariés et de prestations de services.

Les pouvoirs publics ont également mis en place des structures visant à faciliter l'insertion de personnes en difficulté ou handicapées. En 2014, 710 associations intermédiaires employaient un peu plus de 16 000 salariés en équivalent temps. Les métiers exercés par l'intermédiaire de ces structures sont très peu qualifiés : la moitié est liée aux services à la personne et dans un cas sur dix à l'entretien des espaces verts ou des espaces naturels.

Le législateur a voulu encourager certaines formes de travail autonome en permettant à des travailleurs, proches du travail indépendant, de bénéficier des règles du travail salarié ou de certains droits attachés au salariat. Il a ainsi créé de nouvelles catégories de tiers qui ont pour fonction commune d'une part d'assumer juridiquement en lieu et place du travailleur la relation d'affaires qui unit ce dernier à son donneur d'ordres et d'autre part de conférer à cette relation un statut protecteur. On retient ici deux types de tiers : ceux qui ont pour objet de salarier un travailleur autonome et ceux qui facilitent le passage du salariat au statut d'indépendant. Leur intervention peut masquer toutefois une certaine ambivalence dans les objectifs poursuivis. Conférer la qualité de salarié à un travailleur autonome

### **Le portage ou le salarié hors sol**

Un salarié peut exercer de manière autonome son travail de deux façons via le portage ou via une coopérative d'activité et d'emploi. Ces formules créent des ponts entre le monde du salariat et de l'entrepreneuriat.

Le portage salarial est une relation à trois personnes qui fait intervenir une entreprise — le tiers — qui se charge de « porter » une prestation dans le cadre d'un contrat commercial conclu entre elle et une entreprise cliente. La prestation est exécutée par un « travailleur porté », rémunéré par l'entreprise de portage en exécution d'un contrat de travail. Contrairement à un employeur classique, l'entreprise de portage n'est pas tenue de fournir du travail au salarié porté. Pour cette raison, le salarié porté doit justifier « *d'une expertise, d'une qualification et d'une autonomie qui lui permet de rechercher lui-même ses clients et de convenir avec eux la nature de sa prestation et de son prix* ». La structure de portage est avant tout un centre logistique qui permet en outre de garantir un niveau de protection sociale. Une qualification minimale est exigée et un montant plancher de rémunération mensuelle est fixé par la convention collective correspondante. Il s'élève à 75 % du plafond mensuel de la sécurité sociale pour un travailleur « senior » à temps plein, soit 2 483,25 euros par mois en 2018. L'entreprise cliente ne peut avoir recours à un salarié porté que pour des tâches occasionnelles.

Le portage fait l'objet de peu d'études statistiques. Cette catégorie concerne notamment les fournisseurs de prestations intellectuelles qui relèvent par exemple du consulting, du conseil ou de la formation.

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire prévoit qu'il est possible d'exercer une activité en qualité d'entrepreneur salarié dans une coopérative d'activité et d'emploi. Celle-ci fournit un accompagnement individualisé et des services mutualisés à un travailleur qui crée une activité économique, quels que soient son niveau de qualification et la nature de cette activité. Le contrat conclu entre la coopérative et le travailleur prévoit les engagements réciproques, y compris les éléments de salaires. Ce statut offre donc aux créateurs d'activités économiques un accompagnement dans leur projet, un statut de salarié avec les droits associés (en matière de congés, de temps de travail, de conditions de travail, etc.). À la différence du portage salarial, les entrepreneurs salariés ont vocation à être parties prenantes de la coopérative du fait des prérogatives que leur confère la qualité

d'associé (qu'ils doivent acquérir dans un délai de trois ans à compter de la conclusion du contrat). Deux réseaux fédèrent ces coopératives « Coopérer pour entreprendre » et « Copéa », qui rassemblent respectivement 74 et 30 coopératives représentant 9 500 entrepreneurs.

Des dispositifs ont été institués afin de faciliter le passage du salariat (ou du chômage) vers l'indépendance. Le contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) prévoit qu'un tiers, le plus souvent une association, fournit pendant douze mois une aide particulière et continue à un travailleur non salarié, qui s'engage à suivre un programme de préparation à la création ou à la reprise d'une activité économique. Le titulaire d'un CAPE, souvent un ancien salarié, perd ce statut pendant cette période transitoire mais reste soumis à certaines règles du Code du travail lui, notamment en matière de sécurité et de santé au travail. Il demeure affilié au régime général de la sécurité sociale tout en étant immatriculé en tant qu'entrepreneur et il bénéficie également de l'assurance chômage.

### **Des intermédiaires de plus en plus présents dans certaines professions**

Dans le milieu sportif ou artistique, le recours des agents est fréquent. Ces derniers ont pour mission de placer, contre rémunération ou intéressement au contrat, leurs clients. Ils recherchent les missions, les emplois qui pourraient intéresser leurs poulains. Ils règlent les modalités d'embauche. La fonction d'agent peut prendre la forme de prestation de service ou d'emploi salarié.

Les plateformes collaboratives comme Uber jouent un rôle similaire en rapprochant l'offre de de la demande de travail. Ces plateformes peuvent fixer des règles relatives à la relation de travail — prix de la prestation, horaires de travail — et, pour garantir une qualité de service, mettent en concurrence les travailleurs via des systèmes de notation. Plusieurs recours devant les tribunaux ont été exercés pour demander une requalification en salariat les contrats de travail liant des entrepreneurs individuels à ces plateformes. Du fait de la possibilité d'être affilié à plusieurs applications, pour le moment, la justice française n'a pas, de manière définitive, tranché en faveur de la requalification. Des décisions de la Cour de cassation viendront probablement trancher cette question qui concernerait en France 1 % de la population active.

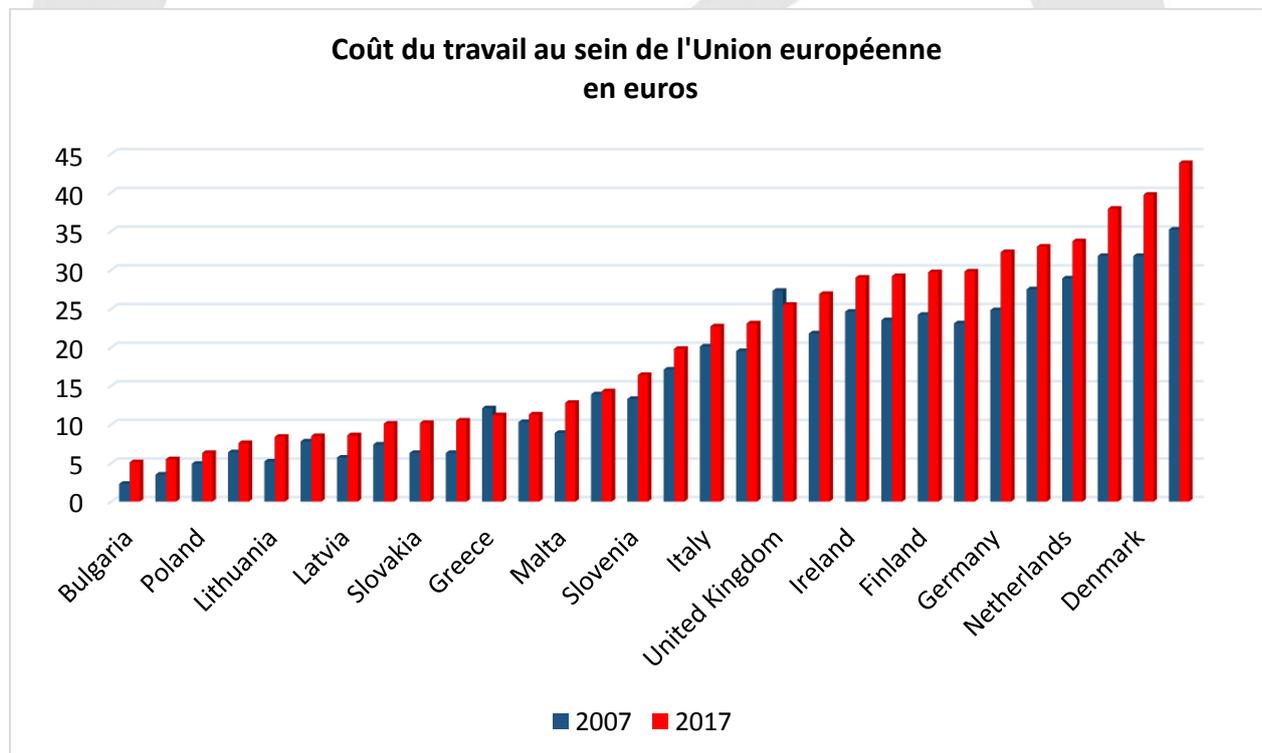
Le débat sur l'indemnisation de la perte d'activité pour les indépendants s'inscrit dans la réflexion du changement de nature de l'emploi. En effet, un travailleur indépendant qui ne peut plus, pour des raisons financières ou médicales, exercer son métier auprès d'un donneur d'ordre peut se retrouver en situation de précarité d'autant plus que sa couverture sociale complémentaire est en règle générale faible que celle d'un salarié. La nécessité de mettre en place un tissu de protection sociale rattaché à l'individu et non à l'emploi occupé semble s'imposer au regard des mutations économiques en cours (lire sur le sujet les différents travaux de Jacques Barthélémy, avocat-conseil en droit social fondateur du cabinet éponyme).

## LE COIN DES GRAPHIQUES

### LE COUT DU TRAVAIL EN EUROPE

En 2017, la rémunération du salarié, charges comprises, par heure travaillée était en moyenne de 23,1 euros dans l'Union européenne et de 26,9 euros dans la zone euro. En 2007, les coûts respectifs étaient de 19,5 et 21,8 euros. Dans les États membres de l'Union européenne, la rémunération des salariés par heure travaillée en 2017 était la plus élevée au Luxembourg (43,8 euros en 2016), suivie par le Danemark (38,7 euros) et la Belgique (37,9 euros en 2016). Elle était également supérieure à 30 euros en France (33,0 euros), aux Pays-Bas (33,7 euros en 2016) et en Allemagne (32,3 euros).

En revanche, la rémunération des salariés était inférieure à 10 euros par heure travaillée en Bulgarie (5,1 euros), en Roumanie (5,5 euros), en Pologne (6,3 euros en 2016), en Hongrie (7,6 euros), en Lituanie (8,4 euros) et en Lettonie (8,6 euros). Le coût du travail a diminué dans deux pays au cours de ces dix dernières années : au Royaume en partie par un effet de change et en Grèce en raison de la crise de 2011/2012. Il a en revanche fortement augmenté durant cette période dans les pays d'Europe de l'Est (+122 % en Bulgarie, + 67 % en Estonie, + 62 % en Slovaquie et en Lituanie).



## LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

### DIMANCHE 25 MARS

#### Passage à l'heure d'été

En Grèce, jour de l'indépendance

### LUNDI 26 MARS

En Italie, les résultats de la **balance commerciale** du mois de février seront publiés.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre l'**indice de l'activité nationale de la Fed de Chicago** pour le mois de février ainsi que l'**indice manufacturier de la Fed de Dallas** de mars.

### MARDI 27 MARS

En Espagne, sera connu l'**indice des prix de mars** en version flash.

En Italie, seront publiés les **indices de confiance des entreprises et des consommateurs** pour le mois de mars.

Pour l'**Union européenne**, seront communiqués les indicateurs de mars sur le **climat économique, le climat des affaires, la confiance de l'industrie et la confiance des consommateurs**.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre l'**enquête sur le commerce** de mars.

En France, seront attendus les **résultats des finances publiques pour 2017 avec la communication du montant du déficit public et celui de la dette publique**.

Aux **États-Unis**, il faudra regarder l'**indice des prix des maisons S&P Cas Shiller** de janvier, l'**indice manufacturier de mars de la Fed de Richmond** et les **stocks de pétrole brut hebdomadaire API**.

### MERCREDI 28 MARS

Pour l'**Allemagne**, il faudra lire l'**enquête sur la confiance des consommateurs GfK** du mois d'avril.

En Espagne, sera communiqué le **résultat des ventes au détail** de février.

En Italie, le **résultat des ventes industrielles** sera publié.

En France, il faudra suivre l'**indice sur la confiance des consommateurs** du mois de mars. Seront publiés les **résultats de la construction** de février.

Aux **États-Unis**, une version affinée du **PIB du 4<sup>e</sup> trimestre de 2017** sera rendue publique. Le résultat de la **balance commerciale** de février sera publié. **Les promesses de vente de maisons** du mois de février seront communiquées.

Au **Japon**, il faudra suivre **les ventes au détail** de février.

#### **JEUDI 29 MARS**

Au **Royaume-Uni**, **les prix des maisons** de mars seront rendus publics. **Une version affinée de la croissance du 4<sup>e</sup> trimestre 2017** sera publiée.

En **Allemagne**, **le taux de chômage** de mars sera communiqué. Il en sera de même avec **le taux d'inflation** de mars en version flash.

Aux **États-Unis**, il faudra regarder **les dépenses de consommation et les revenus** de février. Sera communiqué **l'indice de confiance des consommateurs Reuters / Michigan** de mars.

Au **Japon**, **l'indice des prix à la consommation** de mars pour la région de **Tokyo** sera connu. Seront également publiés **les résultats de la production industrielle et du chômage ainsi que les dépenses des ménages** pour le mois de février.

#### **VENDREDI 30 MARS**

##### **Marchés financier fermés : Vendredi Saint**

En **Chine**, sera communiqué **les indices PMI « manufacturier » et « non manufacturier »** de mars.

Au **Japon**, il faudra suivre **les mises en chantier et les commandes de construction** du mois de février.

En **France**, **les dépenses de consommation des ménages et les prix à la production** de février ainsi que **la première version de l'indice des prix à la consommation** de mars seront connus.

En **Italie**, sera publié **le taux d'inflation** de mars

Aux **États-Unis**, il faudra regarder **le décompte des forages pétroliers US Baker-Hughes**.

#### **DIMANCHE 1<sup>ER</sup> AVRIL**

En **France**, **les immatriculations de véhicules neufs** du mois de mars seront communiquées.

**LE COIN DES STATISTIQUES**

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
<b>PIB</b> <i>Mds d'euros 2017</i>	2 229	3 144	1 681	1 119	10 789	2 393
<b>Croissance du PIB en % 2017</b>	<b>2,0</b>	2,2	1,5	3,1	2,5	1,8
<b>Inflation en %- jan.2018</b>	<b>1,5</b>	1,4	1,2	0,7	1,3	3,0*
<b>Taux de chômage en %- janv. 2018</b>	<b>9,0</b>	3,6	11,1	16,3	8,6	4,3
<b>Dépenses publiques en %du PIB 2016</b>	<b>56,5</b>	44,3	49,6	42,4	47,8	42,1
<b>Solde public en %du PIB 2017</b>	<b>-2,6</b>	+0,9	-1,7	-3,3	-0,9	-3,3
<b>Dettes publiques en %du PIB 3<sup>e</sup> T 3 - 2017</b>	<b>98,1</b>	65,1	134,1	98,7	88,1	86,5
<b>Balance des paiements courants en %du PIB jan 2018</b>	<b>-1,0</b>	7,9	2,9	1,7	3,5	-4,6
<b>Échanges de biens en %du PIB – janv. 2018</b>	<b>-2,7</b>	7,5	2,8	-2,1	2,1	-7,5
<b>Parts de marché à l'exportation en % 2018</b>	<b>3,1</b>	8,6	3,0	1,9	27,4	2,7
<b>variation depuis 1999 en %</b>	<b>-47,2</b>	-15,0	-34,7	-7,3	-20,6	-47,3

Sources : Eurostat – Insee

**LA LETTRE ÉCONOMIQUE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE**

**Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christophe Andersen**

**Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet de la mention de la source : Cercle de l'Épargne.**

**Le Cercle de l'Épargne**

104/110 Boulevard Haussmann • 75008 Paris

Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

[contact@cercledelepargne.fr](mailto:contact@cercledelepargne.fr) • [www.cercledelepargne.fr](http://www.cercledelepargne.fr)

**Le CERCLE DE L'EPARGNE  
est partenaire d'AG2R LA MONDIALE  
et de l'association d'assurés  
AMPHITEA**